

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-154 DU 30 AVRIL 2009

Chargeant Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique de l'intérim de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale pour compter du Lundi 13 Avril 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n° 2008 – 637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Lundi 13 Avril 2009, Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, est chargé de l'intérim de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 avril 2009

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 10 - AN 6 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MDN 2 - MECPDEAP 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTRES 30